

Conférence de Belém sur le changement climatique : Jeudi 13 novembre 2025

Afin de faire avancer les travaux avant la conclusion imminente des discussions au sein des organes subsidiaires samedi, les délégués se sont réunis sous différentes formes, ajoutant ou supprimant parfois des crochets dans les projets de texte. Les négociateurs travaillant sur la transition juste et l'objectif mondial d'adaptation se sont réunis pendant plusieurs heures tout au long de la journée.

Consultations de la présidence sur les CDN, les RBT, l'article 9.1 et les MCRU

Túlio Andrade, président de la COP 30/CMP 20/CMA 7, a invité les Parties à participer à une « séance de thérapie collective » afin d'évaluer l'état d'avancement actuel des discussions.

Le GROUPE ARABE et le GROUPE AFRICAÏN ont déploré le regroupement des quatre questions et ont réitéré leur préférence pour des discussions séparées sur les mesures commerciales restrictives unilatérales (MCRU) et, avec l'ALLIANCE DES PETITS ÉTATS INSULAIRES (AOSIS), sur l'article 9.1 de l'Accord de Paris (dispositions financières des pays développés). Le MEXIQUE a souligné que la discussion sur le financement devait aller au-delà des promesses pour prendre en compte la qualité du financement.

L'ALLIANCE INDÉPENDANTE D'AMÉRIQUE LATINE ET DES CARAÏBES (AILAC) a appelé à ce que les consultations intègrent un sentiment d'urgence, tiennent compte de la réalité sur le terrain et aboutissent à des résultats. La NOUVELLE-ZÉLANDE a plaidé en faveur d'une attitude axée sur les solutions, qui mette l'accent sur la transparence et facilite l'action. Les PAYS EN DÉVELOPPEMENT PARTAGANT LES MÊMES VUES (LMDC) ont souligné que, tant que l'article 9.1 ne sera pas mis en œuvre, les pays en développement ne seront pas en mesure de mettre en application les mesures climatiques qui leur sont demandées. La FÉDÉRATION DE RUSSIE a déploré que la question des MCRU ait « hanté » les négociations pendant trop longtemps et averti que la « suppression » à nouveau empoisonnerait d'autres questions et entraînerait une méfiance.

Le CANADA a souligné l'importance de la confiance, tant entre les Parties qu'entre les Parties et le monde extérieur. Le ROYAUME-UNI a mis en avant la nécessité d'une coopération internationale entre les pays ainsi que de mesures nationales mises en œuvre par les pays eux-mêmes. TUVALU a exhorté à obtenir des résultats concrets, et non un résultat procédural.

La présidence a ensuite présenté les garde-fous pour la suite des travaux, notamment : préserver l'architecture et le cycle politique de l'Accord de Paris ; s'engager de manière constructive et respectueuse sur les questions liées aux quatre thèmes, c'est-à-dire sans rien pointer du doigt ; préserver la nature nationale des contributions déterminées au niveau national (CDN) ; et préserver

la portée et le mandat du deuxième bilan mondial (BM-2). Les Parties ont ensuite formulé des commentaires et des suggestions pour affiner ces garde-fous.

Financement

Fonds d'adaptation : Au sein du groupe de contact CMP/CMA, la coprésidente Kooje Beumer-van der Loo (Pays-Bas) a invité les parties à donner leur avis sur le projet de texte. La TURQUIE, l'UKRAÏNE et la FÉDÉRATION DE RUSSIE ont exprimé leurs préoccupations concernant les modifications terminologiques proposées concernant la composition du Conseil, l'UKRAÏNE affirmant que la terminologie de la Convention et celle de l'Accord de Paris ne peuvent être assimilées, car tous les pays de l'annexe I ne sont pas des pays développés.

Le GROUPE AFRICAÏN, l'AILAC, le GROUPE ARABE et les PAYS LES MOINS AVANCÉS (PMA) ont demandé instamment de se concentrer sur les dispositions institutionnelles qui doivent être résolues pour que le Fonds puisse monétiser la part des recettes provenant du mécanisme prévu à l'article 6.4. Le GROUPE AFRICAÏN a suggéré d'examiner la question de la terminologie relative à la composition du Conseil à un stade ultérieur ou de la renvoyer à la présidence pour qu'elle soit résolue au niveau politique. L'UE, la SUISSE, le ROYAUME-UNI et l'Australie ont souligné que la terminologie fait partie du paquet de transition et se sont opposés à ce que cette question soit traitée séparément, suggérant de s'engager dans des discussions informelles.

Les coprésidents demanderont des conseils au président de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) et transmettront la discussion à la présidence. Le GROUPE ARABE a souligné que l'examen des dispositions institutionnelles, sur lesquelles il y a convergence, devrait rester au niveau technique. La SUISSE s'est opposée à la division du paquet de négociation.

Rapports ex ante sur le financement climatique (article 9.5 de l'Accord de Paris) : Lors des consultations informelles de la CMA co-modérées par Elena Pereira (Guatemala), les Parties ont échangé leurs points de vue sur un projet de texte de décision de la CMA et ont présenté des suggestions pour le rationaliser davantage.

La SUISSE, l'UE, le ROYAUME-UNI, le CANADA et la NORVÈGE ont demandé que le texte soit aligné sur les décisions existantes et ne comprenne pas d'éléments dépassant le mandat du point de l'ordre du jour. L'UE, le CANADA et la NORVÈGE ont mis en garde contre les passages du texte qu'ils considèrent comme portant atteinte à la souveraineté nationale, tels que les références aux processus budgétaires internes. Ils se sont également opposés à la mise à jour des types d'informations à fournir dans les communications biennales.

L'AOSIS a appelé à améliorer les directives sur la communication d'informations au titre de l'article 9.5 et à conserver le texte sur la demande d'informations qui contribuerait à accroître la prévisibilité et la transparence du financement climatique. Elle a noté que ce point est l'un des principaux espaces

de discussion sur le suivi du nouvel objectif collectif quantifié en matière de financement climatique (NOCQ). Le GROUPE ARABE a souligné la nécessité de conserver les « idées uniques » dans le texte, affirmant que le groupe rejeterait toute nouvelle version qui ne le ferait pas. Le GROUPE AFRICAÏN a présenté des propositions de texte visant à : exprimer ses préoccupations concernant l'absence de processus de transparence pour l'article 9.5 ; et décider que les communications biennales au titre de l'article 9.5 feront l'objet d'un examen par des experts techniques conformément aux règles du Cadre de transparence renforcé, qui garantirait également la cohérence des rapports au titre des articles 9.5 (*ex ante*) et 9.7 (*ex post*).

Les co-modérateurs produiront une deuxième version du projet de texte.

Dialogue sur l'alignement des flux financiers (article 2.1c de l'Accord de Paris) : Lors des consultations informelles de la CMA, le coprésident Zaheer Fakir (EAU) a invité les participants à donner leur avis sur les garanties pertinentes. Les délégués ont convenu que : l'article 2.1c doit être mis en œuvre selon une approche ascendante, impulsée au niveau national ; les efforts visant à mettre en œuvre l'article 2.1c sont complémentaires et ne se substituent pas aux engagements pris au titre de l'article 9 ; et l'examen continu dans le cadre de la CMA doit être non prescriptif et non punitif, sans ajouter de nouvelles charges.

Le GROUPE DES 77 ET LA CHINE (G-77/CHINE) a souligné : qu'il n'existe pas d'interprétation commune de l'article 2.1c ; qu'il convient de respecter la souveraineté nationale, y compris la souveraineté fiscale et monétaire ; et qu'il faut veiller à la cohérence avec les principes de responsabilités communes mais différenciées et d'équité dans le contexte du développement durable et de l'éradication de la pauvreté. Les PMA et le GROUPE AFRICAÏN ont souligné que l'article 2.1c ne devrait pas servir à imposer des mesures d'urgence qui empêchent les pays en développement de prendre des mesures climatiques, le GROUPE AFRICAÏN appelant à créer un espace pour discuter des effets transfrontaliers. L'UE a indiqué qu'elle partageait l'avis d'autres parties, telles que les pays les moins avancés, selon lequel le droit souverain de chaque pays à définir sa propre voie vers des émissions de gaz à effet de serre faibles et un développement résilient au changement climatique ne devrait pas être remis en question, et a souligné qu'il ne fallait pas pointer du doigt les politiques nationales d'une partie quelconque. Elle a pris acte des préoccupations exprimées par d'autres parties concernant les obstacles à l'accès pour les pays et les secteurs exposés à des risques physiques et de transition.

Le CANADA, l'Australie et la Nouvelle-Zélande ont souligné la nécessité d'éviter l'éco-blanchiment et la mauvaise adaptation, et de tenir compte de la situation particulière des petites économies. La NORVÈGE a indiqué que les travaux ultérieurs devraient être intégrés dans le BM. L'AOSIS a appelé le processus de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) à définir des orientations et des garde-fous afin d'assurer la cohérence des flux financiers.

Les co-modérateurs élaboreront un projet de texte.

Atténuation

Programme de travail sur l'atténuation (PTA) : Au cours des consultations informelles du SB, la co-modératrice Ursula Fuentes (Allemagne) a présenté une note informelle et a invité les Parties à donner leur avis à ce sujet.

Les Parties ont suggéré des suppressions et des ajouts au préambule. La République de Corée a suggéré de se référer simplement à l'Accord de Paris et à [la décision 4/CMA.4](#) (questions relatives au PTA).

Concernant la proposition relative à une plateforme numérique : le Japon, l'Aïlac, l'Ukraine et d'autres pays se sont prononcés en faveur de ne pas poursuivre l'examen de cette question ; le GROUPE AFRICAÏN a soutenu l'option consistant à lancer la plateforme en utilisant la composante d'atténuation de la Plateforme sur les approches non fondées sur le marché (ANFM) pour la mise en relation ; et l'Égypte a appelé à réintroduire l'option de la plateforme numérique en tant que plaque tournante reliant d'autres plateformes numériques.

En ce qui concerne les résultats des cinquième et sixième dialogues mondiaux, les PMA et la FÉDÉRATION DE RUSSIE se sont opposés à l'inclusion de messages sélectifs, tandis que l'UE, la NORVÈGE et d'autres ont soutenu l'inclusion de messages clés. Concernant la poursuite du PTA, la République de Corée et l'Ukraine, contrées par les PMA, ont soutenu l'option qui prévoit de solliciter des avis et d'organiser un atelier. Les PMA ont proposé un court paragraphe appelant simplement les Parties à donner leur avis sur la poursuite du PTA.

Article 6.8 de l'Accord de Paris (approches non fondées sur le marché) : Lors des consultations informelles du SBSTA, les co-modérateurs Jacqui Ruesga (Nouvelle-Zélande) et El Hadji Mbaye (Sénégal) ont invité les Parties à donner leur avis sur les éléments à prendre en compte pour l'examen du programme de travail des ANFM, en précisant que cet examen débiterait lors de la SBSTA 64.

Les PMA ont suggéré de mener une enquête auprès des points focaux nationaux de l'article 6.8 sur leurs expériences avec la plateforme des AMN, ce que le Royaume-Uni a soutenu, ainsi que des évaluations qualitatives et quantitatives de la mise en œuvre du programme de travail. Déplorant la lenteur des progrès dans l'enregistrement des ANFM et appelant à accélérer ce processus, la COALITION POUR LES NATIONS DE LA FORÊT TROPICALE a suggéré d'évaluer l'état d'utilisation de la plateforme des AMN et d'identifier les améliorations nécessaires, le cas échéant.

L'UE a déclaré que le texte ne devrait pas avoir de nouveau contenu, tandis que les PMA ont appelé à y inclure des mesures et des recommandations visant à renforcer l'efficacité du programme de travail.

Les co-modérateurs élaboreront un projet de texte de décision.

Adaptation

Objectif mondial en matière d'adaptation : Lors des consultations informelles du SB co-facilitées par Tine Kobilšek (Slovénie) et Gao Xiang (Chine), les Parties ont continué à donner leur avis et à proposer des révisions à une note informelle.

L'AOSIS a suggéré d'inclure dans le préambule des références aux articles 7.4 (une atténuation plus importante réduisant les besoins d'adaptation) et 9 (financement) de l'Accord de Paris, tandis que les LMDC ont demandé instamment qu'il y soit fait spécifiquement référence à l'article 9.1 et aux principes de la CCNUCC et de l'Accord de Paris. L'UE s'est opposée à ce que des articles individuels soient mis en avant.

L'AOSIS, soutenue par l'UE, a déclaré que les considérations transversales ne devaient pas être traitées comme une clause de non-responsabilité, mais en relation avec la désagrégation des données, tandis que les PMA ont suggéré de les déplacer dans le préambule. L'UE a suggéré d'ajouter une clause de non-responsabilité précisant que les indicateurs ne donnent pas lieu à une quelconque « responsabilité ou indemnisation ».

Les parties ont continué à diverger sur la liste des indicateurs et la voie à suivre, l'UE demandant instamment l'adoption d'au moins un indicateur par sous-objectif du Cadre mondial pour l'adaptation lors de la CMA 7. Le GROUPE AFRICAÏN a déploré que les options présentées dans la note informelle ne reflètent pas suffisamment sa proposition et a réitéré son appel en faveur d'un « processus d'alignement des politiques » de deux ans, en vue d'adopter un ensemble d'indicateurs lors de la CMA 9. Le GROUPE AFRICAÏN et les PMA, contrés par l'AOSIS et l'UE, ont également proposé de demander au Secrétariat de préparer un document technique sur l'utilisation des indicateurs sur la base des réflexions des Parties.

Les PMA ont souligné que la Feuille de route de Bakou pour l'adaptation (FRB) était le principal vecteur pour poursuivre les travaux sur les indicateurs, tandis que l'UE a averti que l'élargissement de la FRB risquait de fragmenter davantage un programme d'adaptation déjà fragmenté. L'AOSIS a demandé que des études de cas sur l'adaptation transformationnelle soient examinées dans le cadre de la FRB.

L'AOSIS, le GROUPE AFRICAÏN et les LMDC, opposés par l'UE, ont soutenu l'inclusion d'un appel aux pays développés pour qu'ils triplent au moins leur contribution collective au

financement de l'adaptation d'ici 2030 par rapport aux niveaux de 2025.

Les discussions se sont poursuivies dans la soirée. Le GROUPE ARABE s'est opposé à l'adoption de la liste d'indicateurs, la qualifiant de « navire qui n'est pas encore prêt à prendre la mer », et a proposé que l'objectif de financement de l'adaptation soit la moitié de l'engagement des NOCQ, soit 150 milliards de dollars.

Les co-moderateurs élaboreront un projet de texte qui servira de base aux délibérations informelles.

Technologie

Examen des fonctions du Centre des technologies climatiques (CTC) : Au cours des consultations informelles du SBI co-moderées par Duduzile Nhlegentha-Masina (Eswatini), l'UE a rendu compte des discussions informelles, soulignant les discussions productives sur les critères de sélection et d'évaluation de l'hôte du CTC. Elle a indiqué que les Parties avaient ajouté au projet de texte des sections portant sur le plan de gestion et la gestion financière de l'hôte, et s'étaient mises d'accord sur la formulation relative à la transparence. Elle a indiqué que des désaccords subsistaient sur la formulation relative au soutien en nature et aux hôtes potentiels ayant un budget annuel d'au moins 5 milliards de dollars américains.

La co-moderatrice Nhlegentha-Masina a ensuite invité les parties à donner leur avis sur une annexe relative à la révision des fonctions du CTC. Les discussions se sont poursuivies dans le cadre de réunions informelles.

Liens entre le Mécanisme technologique et le Mécanisme financier : Lors des consultations informelles du SBI, les co-moderateurs Céline Phillips (France) et Edalmi Pinelo (Belize) ont invité les parties à formuler des observations sur le texte entre crochets figurant dans la [note informelle](#) de la SB 62. Les Parties ont convenu de supprimer les crochets d'un paragraphe saluant le financement fourni par le Fonds pour l'environnement mondial et le Fonds vert pour le climat (FVC) pour les activités du Centre et réseau des technologies climatiques et reconnaissant le rôle de la mobilisation et de la fourniture durables des ressources. Le G-77/CHINE, opposé par l'UE, a insisté pour conserver le texte crocheté soulignant la nécessité pour le FVC de continuer à répondre aux mandats de la COP dans son rapport annuel.

Les délégués n'ont pas pu parvenir à un accord sur le reste du texte entre crochets. Les co-moderateurs demanderont un délai supplémentaire aux Parties pour finaliser leurs travaux, en les exhortant à poursuivre les discussions informelles entre-temps.

Programme de mise en œuvre des technologies (PMÉT) : Lors des consultations informelles du SBI, co-moderées par Elfriede More (Autriche) et Omar Alcock (Jamaïque), les Parties ont continué à donner leur avis sur le projet de texte de décision. Le G-77/CHINE a souligné que le texte sur le soutien aux pays en développement pour intégrer leurs priorités technologiques dans leurs politiques et programmes nationaux sur les changements climatiques devrait inclure une mention du soutien au développement de projets financés. Il a noté que, bien que le texte fasse référence à la « mobilisation » des ressources financières, il devrait également mentionner la « fourniture » d'un soutien financier et technologique prévisible.

Le Royaume-Uni a souligné que le PMÉT sert uniquement l'Accord de Paris et a déclaré qu'il devrait être guidé par la nécessité de soutenir la mise en œuvre de technologies climatiques qui contribueront à maintenir l'objectif de 1,5 °C à portée de main. L'UE a demandé que le texte reflète mieux l'urgence et l'ambition requises et, notant que le Mécanisme technologique définit déjà le terme « soutien », a préféré inclure cette définition dans le texte.

Questions diverses

Programme de travail sur la transition juste : Au sein du groupe de contact du SBI, coprésidé par Federica Fracano (Italie) et Joseph Teo (Singapour), l'AFRIQUE DU SUD a rendu compte des discussions informelles, qui ont porté principalement sur la proposition du G-77/Chine visant à établir un « mécanisme d'action de Belém ». Elle a souligné que certaines Parties avaient exprimé leur préférence pour le renforcement de l'architecture existante, mais qu'un consensus s'était dégagé sur la nécessité d'« aller au-delà du statu quo ».

Les délégués ont ensuite discuté des MCRU. Les LMDC ont déploré la prolifération des MCRU telles que le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF) de l'UE, soulignant qu'il détournera les flux financiers des pays en développement vers les pays développés, entravant ainsi les efforts de réduction de la pauvreté et de développement durable, mais qu'il ne devrait générer qu'une réduction de 0,1 % des émissions. Le ROYAUME-UNI, avec le JAPON, a déclaré qu'il n'existait pas de définition des MCRU et, avec l'UE, a protesté contre le fait de présenter les politiques climatiques comme des mesures commerciales et de pointer du doigt certaines Parties en particulier. L'UE a souligné que l'action climatique est déterminée au niveau national et a décrit le MACF comme une mesure environnementale solide, et non commerciale, visant à lutter contre la fuite de carbone, qui s'applique de la même manière aux industries nationales et étrangères. L'INDE et la CHINE ont demandé un espace dédié pour traiter les MCRU. L'AILAC et l'AOSIS ont soutenu l'inclusion des MCRU dans la décision, soulignant que les politiques commerciales et climatiques peuvent se renforcer mutuellement.

La NORVÈGE, la NOUVELLE-ZÉLANDE, le ROYAUME-UNI, l'UE, le CANADA et le JAPON ont suggéré de rationaliser la section de la note informelle consacrée aux moyens de mise en œuvre (MMÉ), soulignant un déséquilibre en faveur du financement et les discussions en cours sur les MMÉ dans d'autres salles. Les LMDC se sont opposés à la suppression de tout texte sur les MMÉ et ont demandé l'ajout d'un texte sur l'article 9.1. Les PMA et le GROUPE ARABE ont rejeté toute référence à la coordination avec des processus extérieurs à la CCNUCC. L'UE et l'AOSIS ont souligné la nécessité de conserver le libellé sur le lien entre une transition juste et la limitation de l'augmentation de la température mondiale à 1,5 °C, tandis que les PMA, le GROUPE ARABE et la FÉDÉRATION DE RUSSIE ont demandé de faire référence à l'objectif de température exact de l'Accord de Paris.

CUBA, opposée par l'UE, a demandé de supprimer les approches fondées sur les droits de l'homme, affirmant que celles-ci ne sont pas définies au sein des Nations unies, et, avec le GROUPE AFRICAÏN, a suggéré d'ajouter le droit au développement.

Les coprésidents réviseront la note informelle et les discussions se sont poursuivies dans le cadre de réunions informelles.

Comité de conformité du Protocole de Kyoto : Dans un groupe de contact de la CMP, les coprésidents Diane Tan (Singapour) et Ine De Meyer (Belgique) ont présenté le rapport annuel du Comité ([FCCC/KP/CMP/2025/4](#)) et ont invité les participants à formuler des observations sur l'avenir du Comité. L'UE a suggéré qu'il n'était pas nécessaire de tenir d'autres réunions du Comité, compte tenu de l'élimination progressive du Mécanisme de développement propre. La CHINE et l'ARABIE SAOUDITE ont préféré conserver la possibilité de convoquer de futures réunions du Comité, l'ARABIE SAOUDITE mettant en garde contre le risque de « paralyser » le Protocole de Kyoto.

Recherche et observation systématique : Lors des consultations informelles du SBSTA, les co-moderateurs Patricia Nyinguro (Kenya) et Frank McGovern (Irlande) ont invité les Parties à formuler des observations sur une note informelle révisée.

Les Parties ont continué à débattre de l'opportunité de mentionner le rôle du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) dans l'établissement de la Convention et de l'Accord de Paris et dans les travaux menés dans ce cadre. L'UE, l'AOSIS, l'AUSTRALIE, le BANGLADESH, l'ENVIRONMENTAL INTEGRITY GROUP (IEG) et les PMA ont soutenu cette idée, soulignant que les meilleures données scientifiques disponibles produites par le GIEC ont joué un rôle fondamental dans l'élaboration de l'Accord de Paris. L'INDE, la FÉDÉRATION DE RUSSIE et l'ARABIE SAOUDITE ont exprimé leur désaccord, affirmant que le fait de mentionner explicitement le GIEC envoyait un mauvais signal à la communauté scientifique.

Les parties ont débattu d'une référence à une mise à jour des efforts prévus par le GIEC pour renforcer l'inclusivité, le KENYA

et l'ARABIE SAOUDITE soulignant la nécessité de préciser la signification du terme « inclusivité ». L'AOSIS a soutenu l'idée de « saluer » les efforts du GIEC pour renforcer l'inclusivité, tandis que l'UE a préféré les « encourager ».

L'AOSIS et les PMA se sont opposés à l'invitation faite au Mécanisme de financement des observations systématiques (MFOS) d'envisager d'étendre son soutien à un plus grand nombre de pays en développement, soulignant que le récent rejet des propositions des petits États insulaires en développement (PEID) reflète le fait que le MFOS ne donne pas la priorité aux PEID à cet égard. Se demandant si cela pouvait être dû à un problème de financement, le KENYA a suggéré d'exhorter les Parties à renforcer leur soutien au MFOS afin de permettre l'octroi d'une aide à davantage de pays en développement.

Coopération avec d'autres organisations internationales :

Lors de consultations informelles, le président du SBSTA, Adonia Ayebare, a présenté une liste de questions sur lesquelles il constate une convergence. Notant la capacité limitée à se pencher sur la question entre les sessions après la première discussion de ce type lors de la SBSTA 62 et soulignant le temps limité disponible à Belém, le GROUPE ARABE a suggéré de prendre note des opinions exprimées et de convenir de poursuivre les discussions lors de la SBSTA 64. L'UE, la COLOMBIE, l'INDONÉSIE, la SUISSE et d'autres ont insisté pour que soit prise en compte la volonté des Parties de s'engager dans des discussions substantielles et continues sur cette question, le CANADA soulignant la souplesse quant à la question de savoir si les discussions doivent avoir lieu à chaque session ou uniquement lors de la réunion de juin.

La COLOMBIE et le PARAGUAY ont suggéré de charger le Secrétariat de la CCNUCC de renforcer le Groupe de liaison conjoint, soulignant que la Convention sur la diversité biologique (CDB) et la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification (CNULD) avaient déjà prévu un tel mandat. L'UE a souligné l'intérêt d'un engagement direct avec les représentants des organisations internationales et, avec l'INDONÉSIE et l'Australie, d'aborder la question de la mise en œuvre nationale. L'Australie a suggéré de tirer parti des événements mandatés pour favoriser un engagement accru avec d'autres organisations internationales.

Notant que ces suggestions sont légitimes, le GROUPE ARABE s'est opposé à l'adoption d'un résultat substantiel lors de cette session, mais a suggéré d'inviter les parties à soumettre d'autres contributions afin d'éclairer les discussions lors de la SBSTA 64. De nombreux autres participants ayant demandé davantage de temps pour s'engager à Belém, le président Ayebare a suggéré de poursuivre les discussions, notant que la présidence de la COP peut décider de la marche à suivre au cours de la deuxième semaine.

Dispositions relatives aux réunions intergouvernementales :

Au sein d'un groupe de contact du SBI, les coprésidents Kaveh Guilanpour (Géorgie) et Marianne Karlsen (Norvège) ont rappelé les discussions sur ce point lors de la SBI 62 et ont souligné les mesures déjà mises en œuvre pour améliorer l'efficacité du processus, telles que la limitation du temps de parole. Les délégués se sont largement mis d'accord sur les éléments à inclure dans un projet de décision, tels que : reconnaître les efforts passés et actuels visant à améliorer l'efficacité du processus ; inviter les Parties et les présidents à entreprendre des efforts de rationalisation ; et poursuivre les discussions lors de la SBI 64.

L'UE, soutenue par le JAPON, l'ARABIE SAOUDITE et le ROYAUME-UNI, a demandé instamment de regrouper les événements mandatés et de les organiser autant que possible pendant les sessions. L'UE a également suggéré d'organiser les événements mandatés sous forme hybride ou virtuelle, ce à quoi l'ARABIE SAOUDITE et le GROUPE AFRICAÏN se sont opposés, invoquant les différences de fuseau horaire et les problèmes de connectivité. Le GROUPE AFRICAÏN a déclaré que le nombre d'événements reflète le passage à la mise en œuvre et, avec l'AOSIS, a demandé instamment qu'ils soient financés de manière appropriée. L'UE et le JAPON ont demandé que les implications budgétaires des activités mandatées soient prises en compte. L'AILAC a déclaré que toutes les activités mandatées devraient être couvertes par le budget de base.

Le GIEC a demandé que l'accent soit mis sur la rationalisation de l'ordre du jour et sur l'avancement des clauses de caducité pour les points de l'ordre du jour qui sont en suspens depuis plusieurs années. Les PMA ont déclaré que la rationalisation de l'ordre du jour doit être menée par les parties et ont critiqué la décision de la présidence de « supprimer » certains points de l'ordre du jour. Avec l'Australie, ils ont appelé à la transparence et à une notification en bonne et due forme lorsque de nouveaux points sont ajoutés aux ordres du jour provisoires.

La NORVÈGE a salué la pratique consistant à rendre publics les accords conclus avec les pays hôtes, a demandé instamment que l'équilibre entre les sexes soit assuré parmi les présidents et a appelé à améliorer la participation de tous les groupes de parties prenantes, les PMA mettant l'accent sur les jeunes et les enfants. L'AILAC a suggéré de procéder à une évaluation externe indépendante du processus, tandis que les ONG de JEUNESSE ont appelé à une discussion sur les éléments fondamentaux de la réforme, notamment la prise de décision à la majorité et la mise en place d'un cadre solide pour gérer les conflits d'intérêts.

Dans l'après-midi, les parties ont réfléchi au projet de texte. Les PMA et l'AOSIS ont exprimé leur déception face à la brièveté du texte, affirmant qu'il représentait un recul par rapport aux conclusions détaillées adoptées lors de la SBI 62, et, soutenus par de nombreux autres, ont proposé de rappeler ces conclusions. L'AOSIS a en outre insisté pour que les dispositions logistiques des sessions de la COP soient examinées afin de faciliter la participation des pays en développement. L'AILAC, soutenue par l'ARABIE SAOUDITE, a proposé de faire référence aux contributions antérieures des parties sur ce point. L'UE a suggéré, et l'ARABIE SAOUDITE s'y est opposée, d'inviter le Secrétariat à tenir compte de l'efficacité lors de la préparation des éléments des ordres du jour provisoires. La CHINE a insisté pour que soit reconnue la nature du processus et des règles de procédure, qui sont déterminés par les parties.

Le GROUPE AFRICAÏN a préconisé d'aborder la question de l'accueil des COP 31 et 32 dans le texte.

Les coprésidents réviseront le projet de texte et encourageront les discussions informelles entre les parties.

Dans les couloirs

À l'approche de la date limite fixée pour la conclusion des travaux des organes subsidiaires, de nombreux délégués s'efforçaient de mettre au point leurs textes de négociation, avec plus ou moins de succès. Un observateur chevronné a salué « la session de négociation la plus productive de ces dernières années sur les plans nationaux d'adaptation », avant d'être déçu par les discussions qui ont suivi immédiatement sur l'objectif mondial en matière d'adaptation, au cours desquelles les groupes ont campé sur leurs positions initiales au lieu de réduire le nombre important d'options figurant dans le projet de texte.

D'autres volets des négociations sont toutefois restés au stade embryonnaire. Des appels ont commencé à se faire entendre en faveur d'une intervention politique sur les questions qui entravent les progrès au niveau technique, telles que la terminologie utilisée pour désigner les membres du Conseil du Fonds d'adaptation. Le résultat des négociations sur la coopération avec d'autres organisations internationales étant incertain, beaucoup espéraient également voir les Brésiliens tirer parti de l'héritage du Sommet de la Terre de Rio.

Des questionnements sur l'efficacité du processus de négociation ont refait surface. Un observateur a appelé à « simplifier mettre fin » aux points qui ont essentiellement suivi leur cours, plutôt que de maintenir de plus en plus de points en suspens ou de continuer à canaliser des ressources vers des institutions non pertinentes : « Un processus plus rationnel renforcerait en fin de compte la légitimité et aiderait à se concentrer sur ce qui importe vraiment. »

Les négociations sur certains articles de l'ordre du jour se sont poursuivies tard dans la nuit, jusqu'à ce que la climatisation « insupportablement froide » des salles amène les délégués à reporter la suite des échanges au lendemain matin, dans l'espoir que les conditions de travail soient plus clémentes.